

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—
4^e SÉRIE. — TOME III.

v. 21-22
1865-66



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1865

NOTICE

SUR

UNE MONNAIE DE L'ÉVÊQUE BURCHARD,

FRAPPÉE A GRONINGUE.



On a douté bien longtemps de l'existence d'un numéraire groningo-épiscopal, c'est-à-dire d'une monnaie frappée à Groningue, depuis que l'empereur Henri III (1056-1056) eut donné, en 1040, son domaine, situé dans la ville de ce nom ou dans son voisinage, à l'église de Saint-Martin, à Utrecht ⁽¹⁾.

Cette incertitude n'a cessé que de nos jours, lorsqu'on retrouva, surtout en Russie et aux environs de la mer Baltique, des monnaies que l'évêque Bernulphe (1027-1034) fit forger à Groningue. Bien qu'il y ait beaucoup de variétés parmi ces pièces, on ne distingue que deux types différents ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Comparer l'article inséré dans la *Revue de la numismatique belge*, 3^e série, t. IV, p. 161.

⁽²⁾ VANDER CHIJS, de *Munten der bisschoppen van Utrecht*, pl. I et II, nos 46-23 et nos 26-33.

Mais voilà tout ; pas une seule pièce d'un autre évêque qu'on puisse signaler avec certitude comme sortie de cet atelier.

Nous fûmes heureux d'en découvrir une ; et, bien que cette monnaie soit déjà plus d'une fois décrite ⁽¹⁾, nous n'hésitons pas à la reproduire encore, vu qu'elle n'a jamais été expliquée.

En voici la description :

Av. Saint-Martin tenant de la main gauche une croix ou un sceptre cruciforme ; légende : SC · SI MA.....

Rev. Entre deux grènetis ✠ BVRCH ; légende : $\text{D} \text{ } \text{H} \text{ } \text{H}$, le reste est illisible.

Ce denier, attribué à Burchard (1098-1112), ressemble d'une manière frappante aux plus anciennes monnaies de la Frise, dites de Brunon, et frappées à Doccum, Staveren, Leeuwarde, etc. Eh bien, c'est par cette ressemblance que la pièce trahit son origine ; elle ne peut être monnayée ni à Utrecht ni à Deventer, mais très-bien à Groningue, où, à cette époque, la monnaie frisonne était, sans doute, connue. L'évêque imita donc le type de ses voisins, afin que son numéraire eût cours parmi l'argent frison, si estimé alors.

Notre supposition devient plus probable encore quand on se souvient que l'empereur Henri III céda son domaine au chapitre de Saint-Martin, à Utrecht, et que le patron de cette église figure sur notre monnaie, sans doute pour rappeler cette donation.

(1) DIRKS, *Bydragen tot de munt- en penningkunde van Friesland*, in *de Vrije Fries*, VI deel, 1^{re} stuk, p. 490, et sur la planche le n^o XV.

VANDER CHUIS, Utrecht, pl. IV, n^o 1.

La légende du revers, enfin — et c'est le plus important argument, — ne permet plus de douter. Les caractères $\text{O} \wp \text{H} \wp$, lus à rebours, forment le commencement du nom **CRVONINCE** ou **CRONIGGEA**, si souvent répété sur les monnaies de Bernulphe.

On ignore si d'autres évêques ont suivi l'exemple de celui-ci et de Burchard, quoique cela soit bien vraisemblable. Nous croyons du moins qu'une autre monnaie (1), dont le type est analogue au denier que nous venons d'expliquer, doit son origine au même atelier, surtout parce qu'on en a trouvé des exemplaires à Groningue.

L'image d'un évêque, son costume et la petite dimension de cette pièce prouvent qu'elle date du temps de Herbert (1159-1180), de Herman (1180-1186), ou peut-être d'Otton I^{er} (1212-1218).

Espérons qu'on trouvera bientôt d'autres monnaies du même genre, afin de remplir les lacunes qui aujourd'hui encore existent dans la série des monnaies groningo-épiscopales.

HOOFT VAN IDDEKINGE.

(1) VANDER CHIJIS, *de Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*, enz., pl. XLIV, au pied de la planche n° 3.

LE MÊME. Utrecht, pl. XXX, n° 1^{er} des incertaines.